ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.85) sont ouverts au public, tous les jours, de 9 à 12 h., et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution AVANT 16 heures

A TRAVERS LA VILLE

LA HAUSSE ILLICITE

Certains commerçants ne sont pas consciencieux et abusent de la situation en faisant payer le prix gros pour des marchandises taxées.

Heureusement, un service de surveillance de répression est étroitement exercé particulièrement par la gendarmerie et, au cours de la journée d'hier, quelques mercantis ont été pris en flagrant délit de hausse illicite.

C'est ainsi qu'il fut constaté que M. Théophile Van Hoye, marchand de légumes, 120, rue Jules Guesde, vendait des fraises 28 fr. le kilo tandis que le prix officiellement fixé est de 14 fr. 25 : d'autre part, ce commerçant fera également l'objet de poursuites pour défaut d'affichage du prix des petits pois et des aulx.

Un autre marchand de légumes, M. Jean Vandermerssche, domicilié 56, rue Pellart, ne respectait pas non plus la mercuriale, car il mettait en vente des petits pois à 10 fr. le kilo ; des grosses pêches à 30 fr. et des abricots moyens à 24 fr. au lieu de 13 fr. 50.

Pour des faits analogues, un négociant en fruits et primeurs M. Eugène Divol demeurant 197, rue Jules Guesde, mais ayant un dépot, rue de la Halle, aura à répondre du délit de hausse illicite en vendant au titre de grossiste, des pêches à 18 fr. 50 le kilo et des fraises 13 fr. 50 le kilo, quand les prix imposés sont respectivement de 16 fr. et 10 fr. 55.

LE FEU DANS UNE REMISE

Un commencement d'incendie occasionné par le mauvais fonctionnement d'une cheminée, s'est déclaré hier soir, vers 20 h. 20, chez M. Leon Carnin, horticulteur, 197, rue de Leers. Le feu avait pris naissance au rez-de-chaussée et s'était rapidement communiqué au grenier et en peu de temps, la remise ne formait plus qu'un important foyer. En attendant l'arrivée des pompiers immédiatement alertés, le propriétaire, à l'aide d'un tuyau d'arrosage, attaqua l'incendie. Dès leur arrivée sur les lieux, les soldats du feu mirent la petite lance de premier secours en batterie et après un heure d'efforts, tout danger était conjuré. Les dégâts, de l'ordre de 1.500 fr., sont couverts par l'assurance.

DU DANGER DE S'ÉLOIGNER

Mme veuve Poulain, demeurant rue Edouard-Anseele, 204, avait placé un morceau de viande dans une casserole et avait déposé celle-ci sur le réchaud, qu'elle alluma. Elle quitta son domicile et peu de temps après, des voisins apercevant de la fumée s'échapper de l'immeuble, alertèrent les pompiers. Ceux-ci durent enfoncer la porte d'entrée et ils eurent vite fait d'écarter tout danger d'extension. Les dégâts, purement matériels, concernant la casserole et la porte défoncée, sont évalués à 150 fr.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Le polonais Wladislas Swesle, 58 ans, domicilié 244, boulevard Gambetta, en voulant rattraper une planche qui tombait, a eu les doigts de la main gauche pris dans le batteur. Il a été conduit à l'Hôpital La Fraternité, après avoir reçu les premiers soins du docteur Bauvin, de Wattrelos. Son état ne présente aucun caractère de gravité.

RENVERSÉE PAR UNE MOTOCYCLETTE

Une pensionnaire d'une maison de retraite, 31, rue de Barbieux, Mme Flore Lemaire, 67 ans, circulait, hier soir, vers 18 h. 15, rue du Moulin, lorsque arrivée à l'angle de la rue Decreme, elle fut tamponnée et projetée sur la chaussée par un motocycliste. Celui-ci, aidé de plusieurs personnes, transporta la victime à la pharmacie Deleporte, 116, rue du Moulin, où elle reçut les soins du docteur Beaugrand, qui constata une plaie à la tête. Mme Lemaire fut ensuite conduite à la clinique Descarpentries où on lui fit quelques points de suture. La blessée n'a pas déposé de plainte.

PETITE REINE CAPRICIEUSE

Ayant déposé sa bicyclette face au N° 4 de la rue Jules-Guesde, M. Julien Carrette, rue Remy-Cogghe, cour Desrousseaux, 40, a été victime d'un bécanier. Enquête en cours.

LA CHALEUR PRÉJUDICIABLE

Un sujet belge, M. Joseph Drugmond, 56 ans, gazier à Wandrez, rue du Million, était de passage dans notre ville, quand il fut fortement incommodé par la chaleur ; il est allé se réfugier au poste central où lui furent prodigués les premiers soins. Il fut ensuite conduit à l'Hôpital de la Fraternité.

C'EST DEFENDU

En procédant à la surveillance des cafés, une patrouille de police constata que l'estaminet exploité, 325, Grande Rue, par Mme Fernande Zehler, épouse Keider, âgée de 47 ans, servait à boire à une cliente installée dans son établissement. Elle a fait l'objet d'un procès-verbal.

RENTREZ A L'HEURE

Deux sœurs, Marceline Le Claire, 26 ans et Augustine Le Claire, 20 ans, pensionnaires d'une maison hospitalière de la rue du Chemin-de-Fer, étaient encore après l'heure de la retraite en stationnement à l'angle des rues de l'Alouette et du Chemin-de-Fer. Elles seront poursuivies pour s'être promenées sur la voie publique après l'heure réglementaire.

AVIS AUX DÉTAILLANTS EN POMMES DE TERRE

La Mairie communique : La vente des pommes de terre contre remise du ticket de la première décade de juillet, devra être terminée vendredi soir. Dans la journée de samedi 5 juillet, les détaillants devront déposer chez leurs grossistes respectifs, les tickets collés par feuilles de 50. Les grossistes voudront bien les remettre au service du ravitaillement pour lundi soir, 7 juillet, dernier délai.

Un contrôle rigoureux sera effectué.

Messieurs les commerçants sont instamment priés de se conformer à ces instructions.

DÉFENSE PASSIVE

AVIS A LA POPULATION

En cas de survol de la ville et de tir de la D.C.A., la population est informée qu'il y a danger à stationner dans la rue et qu'elle doit immédiatement se mettre à l'abri.

Dans le cas de jet de bombes, il y a lieu de faire connaître par les moyens les plus rapides, les points de chute au commissariat le plus proche.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...) de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

L'inauguration des salles d'éducation physique du Swimming

Le Swimming-Club de Roubaix, privé de sa piscine, n'a pas pour cela cessé toute activité. Certes, on comprend mal un club de natation sans bassin, mais les dirigeants de l'importante société roubaisienne n'ont pas voulu abandonner leurs membres. Pour que ces derniers puissent continuer à progresser, pour que les liens de camaraderie se resserrent, pour que, en un mot, ils ne cessent pas l'entraînement, des cours de culture physique appropriée ont été organisés. Ils ont lieu sous la direction de M. BAISEZ.

La question du local a été résolue grâce à la générosité de M. PAPILLON-BONTE, qui a mis à la disposition du S.C.R. de vastes salles sises Grand Place. Dans ces salles gentiment décorées, et où flotte le fanion du vieux club, cinquante jeunes filles prirent sous nos yeux une excellente leçon d'éducation physique appropriée. Et cette leçon vient compléter celle donnée au Stade Amédée Prouvost. Tandis que des joueurs de water-polo, en une autre salle, s'entraînent au lancement de la balle sur un fronton habilement agencé.

Gageons que dès que les Roubaisiens pourront de nouveau utiliser le magnifique établissement de la rue des Champs, on pourra constater que nos nageurs ont pleinement profité de cet entraînement... à sec.

DISPARITION D'UN JEUNE HOMME

Mme Frapez, née Blanche Sanoer, demeurant 174, rue du Coq Français, a signalé à la police la disparition de son fils Marcel, né le 18 juin 1924, qui a quitté le domicile paternel depuis le 26 juin dernier.

Des recherches sont entreprises pour établir où le jeune homme a pu se réfugier.

LES CARTES D'HABILLEMENT

La Mairie communique :

« Les personnes n'ayant pu se faire servir lors de la distribution des cartes d'habillement sont invitées à se présenter demain samedi, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. 15 à 17 h. 45, salle Henri Watremez, rue de l'Hospice, munies de leur livret de famille, des cartes d'identité des membres de leur famille, pour retirer leurs cartes d'habillement.

Se munir de la carte d'alimentation et de la feuille de pointage qui doit être collée à l'intérieur de la carte familiale à l'endroit indiqué. »

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 5 juillet 1941, rue de l'Ermitage, dans l'ordre suivant : 6 h. 30, tous les chômeurs de 65 ans et plus ; 9 h., de 1 à 8.873 ; 9 h. 25, de 8.874 à 16.823 ; 9 h. 50, de 16.824 à 23.500 ; 10 h. 15, de 23.501 à 26.802 ; 10 h. 40, de 26.803 à la fin.

Bureaux fermés samedi après-midi.

Société de Comptabilité de France

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles aux épreuves orales de l'examen de comptable S.C.F. : Cappe Daniel, Demeyer Jean, Haquette Emile, Prud'homme Henri, Voet Georges, Vanaudenhode Marcel.

Ils auront à se présenter le samedi 19 juillet à 14 h. 30 à l'Institut Turgot, rue du Collège, à Roubaix pour y subir les dites épreuves.

Sociétés et Comités

AVENIR DU PROLETARIAT. — Comité de Roubaix. — Dimanche 6 juillet, de 11 h. à midi, paiement des cotisations au siège, chez Théo Tillies, café tabacs, rue du Vieil-Abreuvoir.

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES (Section de Saint-François d'Assise et Cul de Four). — Demain samedi 5 juillet, chez le président, 46, rue de Flandres, de 2 h. 30 à 5 heures, distribution de denrées payantes pour les prisonniers. Se munir de la dernière carte correspondance, ainsi que de la carte d'adhérent. Les personnes ayant droit à la famille française pourront se faire inscrire le même jour à la même heure.

ETAT CIVIL

Publication. — Jean-Baptiste Carré, transporteur, rue de Menin, 52 et Renée Glineur, rue Daubenton, 127.

Décès. — Cécile Hespel, veuve Duez, 90 ans, rue Saint-Jean, 52 ; Marie Decornez, veuve Mullier, 76 ans, rue Pierre de Roubaix, 165 ; François Savary, 60 ans, rue Emile-Zola, 5 ; Emile Salembier, 47 ans rue Edouard-Anseel, 260I ; Denise Willem, 21 ans, rue de France, 18 ; Louis Legrand, 21 ans, rue Edouard-Anseele, 249 ; Madeleine Bouché, épouse Schalkens, 42 ans, rue Franklin, 200, cour Crombelinck, 6 ; Marie Tackens, veuve Delespaul, 81 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Gaston Vanderbauwede, 62 ans ; Léonie Deboosère, épouse Dhondt, 57 ans, rue de Mouvaux, 61, cour Duber, 11.

WASQUEHAL

Au bureau de placement et de chômage

Le Bureau municipal de placement, installé 16, rue des Lilas (quartier Pharos), est ouvert chaque jour, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. pour le service « Placement » des communes de Wasquehal et de Flers. Toutefois, le samedi ce service est fermé à 16 heures.

Pour le service « Chômage », les services ne fonctionnent que le matin, de 9 à 12 h., à l'exception du vendredi, jour de paiement des divers secours.

La main meurtrie. — A l'Usine de Saint-Gobain, le manœuvre Stanislas Wozny, 44 ans, demeurant 1 bis, rue Marceau, à Wasquehal, a été blessé à la main au cours de son travail et porte des plaies par écrasement à la face dorsale de la main droite. Le blessé a reçu les soins urgents de M. le docteur Berthou.

Renouvellement des cartes d'invalidité

Les mutilés de guerre dont l'invalidité est égale ou supérieure à 25 % et dont la carte d'invalité donnant droit à réduction de tarif sur les lignes de chemin de fer arrive à expiration au cours du 3e trimestre 1941 sont priés d'en demander le renouvellement à la Mairie, 5e guichet. Se munir du livret de pension, de la carte périmée et d'une photographie de 3 sur 4.

1.200 frs pour les Prisonniers

L'Association Sportive Wasquehalienne et le Foot-Club de Wasquehal viennent de remettre conjointement la coquette somme de 1.200 fr. au Comité d'entr'aide des prisonniers de guerre de Wasquehal.

Cette somme est le produit des matches de football qui se sont déroulés sur la pelouse du stade municipal de la rue Delerue, le 22 mai dernier.

Toutes nos félicitations aux dirigeants de ces deux formations pour cette bonne pensée.

LES LUMIÈRES DOIVENT ÊTRE CAMOUFLÉES L'ÉTÉ COMME L'HIVER

Les services de police et de surveillance nocturne ont constaté récemment que des habitations étaient éclairées après le coucher du soleil.

L'Administration rappelle à la population que l'occultation des lumières doit être observée aussi bien en cette saison que l'hiver. Des procès-verbaux seront dressés à la charge des locataires de maisons dont l'éclairage non camouflé aura été constaté dès la tombée du jour.

LE MOUVEMENT DE L'ETAT CIVIL AU COURS DU 2e TRIMESTRE

Au cours du 2e trimestre qui vient de s'écouler, les services de l'Etat Civil ont enregistré 25 déclarations de naissances d'enfants vivants contre 34 décès, d'où un excédent de neuf décès auquel il y a lieu d'ajouter cinq transcriptions de décès de personnes domiciliées à Wasquehal, mais décédées en dehors de la commune.

Au cours des mois d'avril, mai et juin, il a été célébré 18 mariages et il a été enregistré en outre six reconnaissances d'enfants naturels et deux mort-nés.

Un maraîcher fait une chute le long du canal. — Vers 8 h. 30, M. Jullen Plantefève, maraîcher, sentier du canal, à Wasquehal, passant sur le chemin du halage, quai des Canotiers, a fait une chute par suite du mauvais état du terrain et fut relevé portant des contusions au genou gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Deldalle, de Mouvaux.

Réunion générale du F.C. Wasquehalien. — Ce soir vendredi, à 19 h., réunion générale du Football-Club Wasquehalien, au siège, 119, rue de Tourcoing. A l'ordre du jour : Organisation de la saison 1941-42 et instructions pour les épreuves du Brevet sportif national. Tous les membres actifs et honoraires sont invités à cette réunion qui comporte d'autres questions importantes.

Logements et cantonnements de troupe. — Les personnes ayant eu en logement ou en cantonnement des troupes, chevaux ou matériel de l'armée occupante, sont invitées à remettre à la Mairie (Bureau des Archives), pour le samedi 5 juillet au plus tard, les bons de réquisition qui leur ont été délivrés par les autorités allemandes, en vue du règlement de leur compte.

Il est défendu de se baigner dans le canal. — Le Maire de Wasquehal rappelle à ses administrés que les baignades dans le canal sont absolument interdites et que les services de police ont reçu des ordres pour dresser des procès-verbaux aux personnes et enfants contrevenant à l'arrêté.

Sont seuls autorisés à pratiquer la natation, les membres de sociétés dûment autorisées et ce aux endroits spécialement désignés et aux jours et heures indiqués et sous la surveillance des moniteurs délégués par les clubs autorisés.

La retraite des A.C. de 1914-18. — Par suite de la suppression de la permanence de la Fraternelle des A.C. du Centre, les anciens combattants de la guerre 1914-18 atteignant l'âge de bénéficier de la retraite gouvernementale, c'est-à-dire nés jusqu'au 15 juillet 1891, pourront s'adresser à la Mairie, 3e guichet, pour la constitution de leur dossier. Ils se muniront à cet effet de leurs pièces militaires, acte de naissances et carte du combattant.

Avis aux possesseurs de jardins ouvriers. — Les détenteurs de jardins ouvriers attribués par les soins de la municipalité sont avisés que pour permettre l'établissement de la statistique familiale réclamée par la société des jardins populaires de Roubaix concernant l'attribution, l'entretien et la police des jardins, ils doivent remettre à la Mairie, 6e guichet, le questionnaire qu'ils ont dû recevoir à domicile. Les jardiniers qui n'auraient pas reçu cette formule sont invités à la réclamer à la Mairie où elle devra être remise dûment remplie pour samedi 5 juillet, à 16 h. au plus tard.

Les demandes de pneus pour bicyclettes. — Les services municipaux sont actuellement pourvus des formules nécessaires pour demander le remplacement des enveloppes et chambres à air pour bicyclettes, tandems, tricycles, tri-porteurs, vélomoteurs, etc...

Les intéressés devront remplir la demande de pneumatique, leur employeur devra certifier l'utilisation du cycle pour l'exercice de sa profession. Cette déclaration complétée par une attestation du vendeur agréé certifiant que la demande de remplacement des accessoires est justifiée. Le demandeur fera enfin certifier sa requête à la Mairie avant de la remettre au fournisseur chargé de la livraison des pneus et chambres à air. S'adresser à la Mairie 5e guichet.

Au Stade Municipal : U.S. Wasquehal contre Stade Roubaisien, dimanche à 10 h. — Cette rencontre, qui devait se dérouler dimanche dernier, a été reportée par décision du District textile, au dimanche 6 juillet, à 10 h. du matin.

Nous avons déjà donné, la semaine dernière, les commentaires sur cette rencontre.

Le Stade Roubaisien doit gagner cette partie uopr enlever le Championnat du Nord.

L'équipe roubaisienne imbattue depuis le début des matches retour voudra prouver aux nombreux sportifs qui ne manqueront pas de se déplacer au terrain municipal de Wasquehal, que sa formation mérite bien le titre tant envié. Le Club visiteur annonce son équipe au grand complet.

Wasquehal, de son côté, voudra terminer la saison en beauté et satisfaire ses nombreux supporters.

Attendons nous à voir une foule record autour des enceintes du terrain municipal de la rue Delerue et espérons que les sportifs se retireront emballés de l'exhibition des deux équipes en présence.

Ajoutons que la recette intégrale étant destinée aux prisonniers du club local, les prix des places seront exceptionnellement de 5 frs aux tribunes couvertes et 3 frs aux Populaires.

Accès au Stade par le tramway Mongy, arrêt au Pavé de Lille, à 200 mètres du terrain.

Etat Civil. — Décès : Henri Duhamel, 76 ans, 26, rue Turgot.

CROIX

Le bureau de l'office du travail

La population est informée que l'Office du Travail, Bureau de Placement, Maison des Œuvres Sociales, place de la République, est transféré 44, rue de la Gare.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, sauf le dimanche, de 8 h. à 12 h. et de 14 à 17 h.

Tout travailleur sans emploi, tout chômeur cherchant du travail, tout chef d'entreprise désirant de la main-d'œuvre ou du personnel devront, dorénavant, s'adresser à l'Office du Travail, 44, rue de la Gare, à Croix.

Distribution de feuilles de denrées diverses aux retardataires

Les personnes ne s'étant pas présentées à la distribution des feuilles de denrées diverses qui a eu lieu à la Salle des Fêtes les 30 Juin et 1er et 2 Juillet, sont informées qu'elles pourront retirer cette feuille à la Mairie (vestibule) Samedi 5 Juillet, de midi à 13 h.

Il reste entendu que le Service du Ravitaillement ne pourra plus accepter après cette distribution exceptionnelle, de nouveaux retardataires.

La carte d'alimentation doit être présentée.

CARTES DE VÊTEMENTS

Par suite de l'insuffisance des cartes, un certain nombre de personnes, récemment arrivées, n'ont pu l'obtenir au cours de la distribution qui a eu lieu cette semaine.

Le service envisage pour bientôt la réception d'un nouveau contingent de cartes et les intéressés sont informés qu'ils l'obtiendront vraisemblablement la semaine prochaine à une date qui sera fixée ultérieurement par la presse.

WATTRELOS

LE RAVITAILLEMENT

La distribution des cartes d'habillement et de lait ainsi que de tickets de denrées diverses se poursuivra dans la salle des fêtes, rue Jean Jaurès, aux jours et heures ci-après :

Vendredi 4 juillet de 8 h. 30 à 11 h. 45 ; N°s 4.911 à 6.015 ; de 14 h. 30 à 17 h. 45, N°s 6.026 à 7.100.

La carte rouge de pointage devra obligatoirement être présentée.

Des renseignements seront donnés ultérieurement sur la mise en vigueur de la carte d'habillement, qui est distribuée pour les enfants atteignant l'âge de 3 ans au 1er septembre 1941. Une carte spéciale est prévue pour les enfants de moins de 3 ans.

Le public est invité à respecter strictement l'horaire de distribution et à vérifier sur place les dossiers qui lui seront remis. Aucune réclamation tardive ne sera admise et aucune autre distribution n'aura lieu pour les retardataires.

Les cartes de lait devront être déposées pour le 10 juillet chez le fournisseur habituel.

Service municipal de distribution d'eau potable

Pour éviter aux agents chargés du relevé de l'index des compteurs, une perte de temps sensible, les abonnés sont instamment priés de se trouver chez eux ou d'indiquer sur leur porte la personne à qui on doit s'adresser en leur absence.

Les relevés commenceront à partir du vendredi 4 juillet.

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION DES VOITURES

Le Maire donne avis qu'en raison des travaux de pavage à entreprendre rue de l'Industrie, section comprise entre l'entrée des usines Leclercq-Dupire et le passage à niveau, la circulation des voitures sera interrompue dans la section de ladite rue du 7 juillet au 9 août prochain.

Chute sur le genou. — Occupé à l'usine Kuhlmann, le chargeur Albert Dubar, âgé de 50 ans, demeurant rue Carnot, 203, en montant dans un wagon pour le charger s'est fait une forte contusion du genou gauche avec hydarthrose discrète.

Un repos de 26 jours environ lui sera nécessaire pour sa guérison.

Mauvaise piqûre. — La jeune Alfréda Slisinguer, 14 ans, apprentie empaqueteuse, rue du Rivage, cour Sternet, au cours de son travail d'empaquetage à l'usine Kuhlmann s'est fait une piqûre infectée de l'annulaire gauche avec suppuration, nécessitant une intervention chirurgicale.

Fraternelle des Combattants Wattrelosiens. Section Mutuelle-Retraite. — La perception des cotisations du 3e trimestre et le paiement des pensions du mois de juillet aura lieu dimanche 6 juillet de 9 h. 30 à midi 30. Il n'y aura qu'une permanence.

Amicale des filles du Laboureur. — Dimanche 6 juillet à 10 h., réunion. Jeux. Bibliothèque.

Mutuelle-Retraite. — Dimanche 6 juillet, de 10 h. à midi, permanence au siège, 64, rue de Roubaix.

HEM

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires pour la deuxième quinzaine de juin 1941, aura lieu les 4 et 5 juillet, au bureau de poste d'Hem, dans l'ordre ci-après :

Vendredi 4 juillet. — De 8 h. à 9 h., N° 1 à 100 ; de 9 h. à 10 h., 101 à 200 ; de 10 h. à 11 h., 201 à 300 ; de 14 h. à 15 h., 301 à 400 ; de 15 h. à 16 h., 401 à 550.

Samedi 5 juillet. — De 8 h. à 9 h., 551 à 650 ; de 9 h. à 10 h., 651 à la fin.

Les bénéficiaires sont priés de se présenter personnellement aux heures indiquées munies du certificat de paiement.

Avis aux cultivateurs. — Les cultivateurs ayant ensemencés du lin en l'année 1941 sont priés de prendre des formules en Mairie pour en faire la déclaration pour le 8 juillet au plus tard.

LEERS

Service d'ébouage. — Il fonctionnera dans les rues habituelles le samedi 5 juillet à partir de 13 h.

FLERS

Inscriptions pour les vitamines. — M. Dansette, pharmacien rue Jean Jaurès, est actuellement en mesure de prendre les inscriptions des enfants de 0 à 6 ans, des enfants de 6 à 15 ans ne fréquentant pas les écoles, des femmes enceintes, en vue de la prochaine répartition des vitamines offertes par le Comité du Secours National. Se munir du livret de famille et des certificats médicaux pour les enfants de 6 à 13 ans et les femmes enceintes.

SAILLY-LEZ-LANNOY

Des œufs à un prix exagéré. — Au cours d'une tournée de surveillance des prix, la gendarmerie a constaté que les prix des œufs, fixé par arrêté Préfectoral, n'était nullement respecté et que ce prix variait très sensiblement suivant les vendeurs. C'est ainsi que des procès-verbaux ont été infligés à M. Fernand Plouvier, 21 ans, éleveur de poules, 9, Hameau du Mesnil ; M. Joseph Goheminne, cultivateur, 2, rue Verte, et à Mme Julia Selosse, cultivatrice, 1, rue de Willems, qui s'en débarrassait au prix de 4 fr.

HALLUIN

BUREAU DE CHOMAGE

Ce samedi 5 courant, dans la matinée, réception des réclamations au sujet du paiement des secours.

LA FUSION DES DEUX CLUBS LOCAUX O.S.H. ET U.S.H.

Nous avons annoncé cette nouvelle ces jours-ci. Le club unique, que souhaitaient nombre de sportifs locaux, a nom « Union Olympique Halluinoise ». Il aura un seul et unique but : démontrer aux Halluinois que leur ville possède des éléments capables de bien se tenir au point de vue sportif et moral, des éléments qui peuvent arriver, à force de bonne volonté et de discipline, à se hisser au niveau des grands clubs.

Quant aux supporters et spectateurs, leur rôle est d'observer la bonne attitude du vrai sportif, sachant encourager sans chauvinisme ses favoris, sachant gagner, mais aussi quand la chance ou la classe parlent, perdre sportivement.

C'est donc au seul cri de « Allez Halluin », que dorénavant ils devront encourager leurs poulains, ainsi ils ne choqueront personne et contenteront tout le monde.

Nous pourrons donc, dans un avenir que nous espérons très proche, voir la création du nouveau stade de la rue de Lille, dont les terrains ont été choisis par la Municipalité, en accord avec M. Sergeant, délégué régional des sports pour le Nord, qui permettra à notre ville laborieuse, la pratique des sports de plein air pour le plus grand bien de toute la jeunesse halluinoise et des écoles en particulier, ce qui répondra exactement aux directives données par le commissariat général des sports en France.

Toutes les sections telles que : l'athlétisme, le basket, l'escrime, la gymnastique, le football, etc..., marcheront ensemble, sous la direction du groupement sportif halluinois qui existe déjà depuis le mois d'avril et toutes unies, la main dans la main, assureront l'avenir et l'honneur sportifs de notre jeunesse.

Ce sont les vœux et l'espoir d'un groupe de fervents sportsmen Halluinois.

LE TOURNOI DE BOULES A LA SAINT-PAUL

Ce grand tournoi bat son plein le dimanche et le 29 juin, a donné les résultats suivants :

Le peloton 3 (commandant Joseph Depuydt) a battu le peloton 1 (commandant Joseph Vermeersch) par 12 à 4 ; le peloton 2 (commandant Arsène Canar) a battu le peloton 4 (commandant Jules Vervaecke) par 12 à 9 ; le peloton 5 (commandant Paul Canar) a battu le peloton 7 (commandant Pierre Lecluyse) par 12 à 5 ; le peloton 2 (commandant Arsène Canar) a battu le commandant Auguste Feys) par 12 à 8.

Dimanche prochain, 6 juillet, à 16 h., le peloton 1 (Joseph Vermeersch) rencontrera le peloton 4 (Jules Vervaecke) et à 17 h., le peloton 2 (Arsène Canar) rencontrera le peloton 5 (Paul Canar).

En raison de l'intérêt des parties il est prévu qu'un très nombreux public remplira la superbe bouloire du Cercle Saint-Joseph entièrement restaurée.

Dispensaire d'Hygiène Sociale. — Ce samedi, au local de la rue Gustave Desmettre, permanence assurée de 9 à 12 h., pour les inscriptions et renseignements.

Caisse d'Epargne. — Ce samedi à la Mairie, bureau du rez-de-chaussée, séance de 14 h. à 15 h. 30.

Comité d'Ent'Aide aux Prisonniers. — Ce samedi 5, de 14 à 18 h., au 116, rue de Lille, permanence pour les familles.

Amicale des Directeurs, Employés et Contremaîtres. — Une permanence fonctionnera le dimanche 6 juillet, de 11 h. à midi, au local, 22, rue de Lille.

Amicale des Médaillés du Travail. — Permanence dimanche 6 juillet, de 10 h. à midi, au local du 22, rue de Lille.

MOUVAUX

AVIS AUX COMMERÇANTS

Les militaires rapatriés de camps de prisonniers sont pourvus de tickets d'alimentation spéciaux, de couleur blanche, portant la mention « Bon pour militaire », numérotés de 1 à 10.

La valeur de ces tickets que doivent accepter les commerçants est la suivante :

N° 1 : 400 grammes de pain.
N° 2 : 20 grammes de sucre.
N° 3 : 10 grammes de café.
N° 4 : 20 grammes de pâtes.
N° 5 : 10 grammes de riz.
N° 6 : 4 grammes de savon.
N° 7 : 15 gr. de matières grasses.
N° 8 : 10 grammes de fromage.
N° 9 : 60 grammes de viande.
N° 10 : Réservé.

Il est rappelé aux commerçants qu'ils sont obligés d'accepter ces tickets.

Etat civil. — Michel Lebrun, rue Faidherbe, 2.

RONCQ

Aux chômeurs. — Demain samedi de 9 h. à 9 h. 30 à la Mairie, pointage des chômeurs.

Etat Civil. — Naissance : Jeanne-Marie Boektaels, rue de Lille, 200.

Publications : Cornil Plouviez, chauffeur d'auto à Lambres-lez-Douai (Nord) et Lucienne Dejonghe, douBleuse ; Lucien obbels, ourdisseur et Germaine Catry, voyageuse.

HOUPLIN

Des lapins disparaissent. — Depuis quelque temps, les vols de volailles et de lapins se multiplient singulièrement, aussi la police a été renforcée et a reçu des ordres très sévères à ce propos. Encore le 2 juillet, vers 16 h. 30, Mme Lampe s'apercevait de la disparition de deux lapins. Elle signala le fait aux gardes qui organisèrent une surveillance active qui aboutit à l'arrestation des amateurs de viande à bon marché. Ce sont les nommés C... V..., 16 ans ; M... K..., 18 ans, ouvriers pour le compte de M Eeckman, dans les champs duquel ils travaillaient au moment du vol. Ils sont tous deux domiciliés à Selin.

La gendarmerie les a recueillis provisoirement en attendant la décision à intervenir.

SAINGHIN-en-WEPPES

Pour nos prisonniers. — Grâce au dévouement des sportifs de notre commune et à l'esprit d'entr'aide des Sainghinois, le Comité du colis aux prisonniers est heureux de porter à la connaissance du public qu'il a été versé à sa caisse la somme de 3.162 fr. à l'issue des matches du 18 mai : Olympique Sainghinois contre Vétérans Sainghinois, 962 francs ; Tournoi intercommunal de la Pentecôte, 2.200 francs.

Un grand merci aux organisateurs et aux dévoués sportifs, jeunes et vieux, et à tous ceux qui ont contribué au succès de ces rencontres pour l'allègement du sort de nos prisonniers.

TEMPLEUVE

Révision des propriétés bâties. — Le Maire informe que la révision des propriétés bâties a lieu actuellement.

Les intéressés peuvent s'adresser chez M. Victor Olivier, 56, rue de Roubaix où ils trouveront tous les renseignements utiles, les dimanche de 9 h. à 12 h., lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18 h. et le samedi de 14 à 16 h.

Ces opérations doivent être terminées au plus tôt.

ANNŒULLIN

Carburant pour travaux agricole. — Les utilisateurs de carburant pour les travaux agricoles (agriculteurs, entrepreneurs de battages et de moticulteurs) trouveront à la Mairie les modèles de formules nécessaires aux demandes de carburant pour l'utilisation de leurs machines.

ARMENTIÈRES

A TRAVERS LA VILLE

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie a été constaté dans la cuisine de M. Brunel-Decherf, 17, rue de Strasbourg, vers 3 h. 30 le matin. Les pompiers alertés se sont rendus sur les lieux et ont réussi à éteindre le feu sans faire usage de leur pompe. Le plafond et le gitage sont en partie détériorés et les dégâts sont évalués approximativement à un millier de francs. On suppose que le feu a été communiqué par la cheminée.

HAUSSE ILLICITE

Les agents contrôlant les prix ont dressé contravention à un commerçant de la rue d'Ypres qui vendait des légumes à un prix supérieur au barème fixé par l'arrêté préfectorale. Le commerçant a déclaré qu'il détaillait au prix fixé par la maison centrale fournissant la marchandise. Six kilos d'oignons et deux kilos de carottes ont été saisis et livrés aux hospices.

ERQUINGHEM-LYS

Avis aux cultivateurs. — Tous les cultivateurs sont tenus d'effectuer d'urgence à la Mairie et en tous cas avant le 8 juillet, la déclaration, du nombre de chevaux, mulets, ânes, bovins par catégorie, moutons par catégorie, porcs par catégorie, ainsi que le nombre de poules pondeuses et autres volailles, dont ils étaient en possession au 1er juillet 1941.

Pour nos prisonniers. — Dimanche 6 juillet à 11 h. 30 précises, salle de la Mairie, réunion de tous les collecteurs et du sous-comite afin d'étudier divers avis et les résoudre dans l'intérêt de nos prisonniers.

HOUPLINES

Avis à la population. — Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés, qu'il est formellement interdit de cueillir de l'herbe dans les prés ; des contraventions seront dressées par les agents ruraux, à toute personne se trouvant dans les champs de blé, de petits pois ou autres, aucune autorisation n'est permise à ce sujet.

Les parents sont civilement responsables des dégâts que pourraient occasionner leurs enfants dans toutes les cultures et jardins ouvriers.

Par circulaire de M. le Préfet du Nord, des sanctions seront prises contre les délinquants.

BAILLEUL

EN FAVEUR DE NOS PRISONNIERS

On nous signale que le Comité local de Secours aux Prisonniers de guerre mettra à la disposition des familles, les 9 et 10 Juillet, de 14 à 18 h., à la Caisse d'Epargne de Bailleul, rue Edmond de Coussemaker, des denrées pour confection de colis pour les prisonniers.

Ces colis comportent : chocolat, biscuits, pain d'épice et sucre.

Rappelons qu'à fin Juin également un envoi a pu être assuré, contenant : cigarettes, Kub, chocolat et biscuits.

Ces envois répétés de vivres, tant appréciés des prisonniers, sont dûs aux démarches incessantes de M. Vancostenoble, de Nieppe, chargé du ravitaillement de la commune, et au dévouement des personnes composant le Comité, auxquels nous nous plaisons de rendre un hommage mérité.

Avis aux détenteurs de machines à imprimer. — Conformément à un arrêté préfectoral en date du 9 Juin, la vente des machines à imprimer, presses à reporter, à épreuves, etc., pouvant servir à la composition ou à la reproduction des circulaires, tracts ou papillons, est soumise à une autorisation du Sous-Préfet après avis du Maire ou du Commissaire de police.

En ce qui concerne les machines ou presses en usage, les propriétaires ou détenteurs doivent en faire immédiatement la déclaration par écrit, en mentionnant leurs noms et adresses, les caractéristiques des appareils déclarés et l'usage auquel ils sont destinés.

Les appareils qui n'auront pas été déclarés seront confisqués.

NIEPPE

Jardins Ouvriers. — Dimanche 6 juillet, à 17 h., au siège « Estaminet du Bureau », aura lieu la réunion mensuelle.

La commission invite les sociétaires à vouloir bien régler la location de leur jardin pour l'année 1941, elle sera à leur disposition à partir de 16 heures.

A TRAVERS LA VILLE

Une dangereuse fuite de gaz dans une brasserie

Jeudi vers 13 h., la rupture d'une conduite a provoqué une fuite de gaz ammoniac dans une brasserie. Les pompiers furent heureusement alertés car le gaz se répandait dans tout l'établissement, menaçant d'asphyxie les personnes qui se trouvaient ; à proximité, quand un sauveur se munissant d'un masque isolant alla fermer les vannes de l'appareil et après une rapide aération, tout danger était écarté.

Les dégâts sont insignifiants.

VOL AU MARCHÉ

UN PORTEFEUILLE CONTENANT UNE SOMME DE 10.000 FRANCS DISPARAIT MYSTÉRIEUSEMENT

Dans la matinée de jeudi, un vol d'une certaine importance a été commis sur le carreau des halles, au marché de Tourcoing dans les circonstances suivantes :

M. Pierre Larminez, marchand de légumes était occupé à sa clientèle accompagné de sa fille lorsqu'il fut obligé de s'absenter quelques instants ayant une course